



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE 2022
ACADEMIE DE RENNES**

RAPPORT DU JURY



Le jury tient à remercier l'équipe de la Division des Examens et Concours pour la qualité de l'organisation et de l'accueil mis en place, pour son professionnalisme et la disponibilité dont elle a fait preuve à son égard mais également à l'égard des candidats.

Ce rapport est destiné à compléter l'information des candidats inscrits aux concours communs de recrutement d'adjoint administratif principal 2ème classe externe et interne.

1. LE CONCOURS :

CONDITIONS D'ACCES :

Le concours **externe** est ouvert à l'ensemble des candidats sans condition d'âge ou de diplôme.

Le concours **interne** est ouvert aux fonctionnaires, aux militaires et aux agents non titulaires de fonction publique d'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière qui sont en position de d'activité, de détachement ou de congé parental. Cette condition s'apprécie à la date de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours. Ces candidats doivent en outre justifier d'au moins une année de services publics effectifs au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

MODALITES DES EPREUVES :

Elles sont définies par l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs.

PHASE D'ADMISSIBILITE :

1 – CONCOURS EXTERNE

A. EPREUVE N°1

Il s'agit d'une épreuve écrite qui consiste, à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse de 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et à ordonner les idées principales du texte (durée : une heure trente minutes, coefficient 3).

B. EPREUVE N°2

Il s'agit d'une épreuve écrite qui consiste en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe et grammaire) et en mathématiques (durée : une heure trente minutes, coefficient 3).

2 – CONCOURS INTERNE - EPREUVE UNIQUE

Il s'agit d'une épreuve écrite consistant en la rédaction d'une lettre administrative courante ou en l'élaboration d'un tableau. Un dossier de documents de cinq pages au maximum comportant notamment les indications nécessaires à la rédaction de la lettre ou à la confection du tableau est fourni aux candidats (durée : une heure trente minutes, coefficient 3).



2. LES CANDIDATS :

STATISTIQUES :

	EXTERNE	INTERNE
POSTES OFFERTS	17 Education Nationale : 8 Justice : 9	13 Education Nationale : 9 Justice : 4
CANDIDATS INSCRITS	447	234

<u>ADMISSIBILITÉ</u>		
	EXTERNE	INTERNE
CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES ECRITES	202 (45,19% des inscrits)	135 (57,69% des inscrits)
SEUIL D'ADMISSIBILITE	13,75/20 (82,5/120)	13,75/20 (41,25/60)
CANDIDATS DECLARES ADMISSIBLES	45 (22,17% des présents)	33 (24,44% des présents)

<u>ADMISSION</u>		
	EXTERNE	INTERNE
CANDIDATS PRESENTS A L'EPREUVE ORALE	44	33
SEUIL D'ADMISSION	13,95/20 (139,46/200)	14,64/20 (102,5/140)
SEUIL D'INSCRIPTION SUR LISTE COMPLEMENTAIRE	12,97/20 (129,71/200)	13,29/20 (93/140)
CANDIDATS DECLARES ADMIS	17	13
CANDIDATS INSCRITS SUR LISTE COMPLEMENTAIRE	10	9

<u>GENRE</u>	INSCRITS		ADMISSIBLES		ADMIS	
	EXTERNE	INTERNE	EXTERNE	INTERNE	EXTERNE	INTERNE
FEMININ	381 (86,62%)	219 (93,59%)	42	32	16	13
MASCULIN	64 (14,38%)	15 (6,41%)	3	1	1	0
TOTAL	445	234	45	33	17	13
	679		78		30	



ORIGINE GEOGRAPHIQUE	INSCRITS		ADMISSIBLES		ADMIS	
	EXTERNE	INTERNE	EXTERNE	INTERNE	EXTERNE	INTERNE
22	56 (12,58%)	33 (14,10%)	5	2	3	1
29	93 (20,90%)	47 (20,09%)	10	9	4	4
35	185 (41,57%)	108 (46,15%)	21	16	9	6
56	59 (13,26%)	31 (13,25%)	8	5	1	2
AUTRES DEPARTEMENTS	52 (11,69%)	15 (6,41%)	1	0	0	0
TOTAL	445	234	45	33	17	13
	679		78		30	

EPREUVES ECRITES		MOYENNE	NOTE LA PLUS HAUTE	NOTE LA PLUS BASSE
EXTERNE	COURTS EXERCICES	12,53	19,32	2
	COMPREHENSION DE TEXTE	10,77	17,5	5,25
INTERNE	LETTRE ADMINISTRATIVE	11,82	18	5,25

EPREUVE ORALE	MOYENNE	NOTE LA PLUS HAUTE	NOTE LA PLUS BASSE
EXTERNE	11,59	19.25	5
INTERNE	13,12	19,75	5,75



3. LES EPREUVES :

PHASE D'ADMISSIBILITE :

1 – CONCOURS EXTERNE

A. EPREUVE N°1

Le texte court décrit le vieillissement de la population et ses effets en France et dans le monde. La première question consiste à résumer le texte en 70 mots (50 mots minimum, 80 mots maximum). 5 questions destinées à tester les capacités de compréhension du candidat complètent l'exercice. Le texte, bien structuré permet de dégager facilement les idées fortes. Il contient beaucoup d'éléments chiffrés : les candidats doivent donc choisir les éléments essentiels à retenir.

Concernant le résumé, le jury a pénalisé un recours généralisé à la paraphrase. Le jury a également vérifié le strict respect par le candidat de la consigne donnée (50 mots minimum, 80 mots maximum). Le non-respect de la consigne a été sanctionné par une note de 0/5 attribuée à cette question.

Toutes les réponses aux questions étaient explicitement dans le texte. Or beaucoup de candidats ne comprennent pas la nature de l'exercice qui consiste à extraire du texte les informations demandées et à les restituer de manière la plus compréhensible possible, en s'attachant à la qualité rédactionnelle. Ils commentent le texte ou extrapolent à partir des idées développées dans ce dernier. Ce travers est plus présent dans les questions 5 et 6.

Le jury a pris en compte le respect de l'orthographe, des règles de grammaire et les qualités rédactionnelles dans l'évaluation de l'épreuve. Le jury rappelle aux candidats l'importance d'être vigilant sur l'orthographe, et de s'imposer un temps pour la relecture avant de terminer l'épreuve.

Au total, 202 copies ont été corrigées.

14 copies (soit 6,93%) ont obtenu une note entre 15 et 17,5/20.

109 copies (soit 53,96%) ont obtenu une note entre 10 et 14,75/20.

79 copies (soit 39,11%) ont obtenu une note entre 5,25 et 9,75/20.

B. EPREUVE N°2

L'épreuve dure 1h30 et doit permettre aux candidats de traiter les deux parties en français et mathématiques. Le jury constate que de nombreux candidats ont mal géré le temps imparti et n'ont pas eu le temps de traiter tous les exercices notamment pour les épreuves de mathématiques.

Au global, la première partie, comportant les exercices de français, est mieux réussie que la partie des mathématiques.

Par manque de temps, de préparation aux épreuves, ou en raison de la difficulté, beaucoup d'exercices de mathématiques n'ont pas du tout été traités. Le jury constate de nombreux problèmes de compréhension des énoncés par les candidats. Beaucoup de candidats ne lisent pas correctement les consignes et ne rédigent pas leurs réponses : il est pourtant essentiel et nécessaire de présenter les détails des calculs, d'annoncer les résultats tout en explicitant les raisonnements. Les candidats qui n'ont pas respecté ces consignes ont été pénalisés dans la correction qui devait comprendre les réponses exactes mais aussi le développement du calcul et la formulation écrite du résultat par une phrase.



Le jury constate que des exercices entiers n'ont pas été traités par certains candidats. Il s'agit très probablement d'une mauvaise gestion du temps global de l'épreuve mais aussi d'une mauvaise préparation aux épreuves.

Les notes attribuées aux candidats sont comprises entre 2 à 19,32/20. La moyenne générale de cette épreuve est de 12,53/20 mais les écarts sont assez importants entre les exercices de français (moyenne de 13,58/20) et les exercices de mathématiques (moyenne de 11,48/20).

Les meilleures copies en mathématiques sont celles où les formules et calculs sont corrects, les réponses justifiées, rédigées de façon claire, détaillées avec méthode et concision, permettant au correcteur de vérifier la logique du raisonnement.

Le jury formule les conseils suivants aux candidats pour les prochaines sessions :

- il est nécessaire de bien lire les consignes et les exemples proposés s'il y en a ;
- les candidats doivent mieux gérer leur temps entre les 2 parties de l'épreuve (français et mathématiques) ;
- prévoir dans sa préparation de l'épreuve de revoir les notions simples : écriture des nombres, conjugaison, règles de grammaire, et les formules mathématiques de base comme le calcul d'un périmètre, d'une aire, d'un volume et le calcul de pourcentages ;
- balayer l'ensemble des exercices de mathématiques et traiter ceux qui semblent les plus simples dans un premier temps ;
- s'accorder un temps de relecture.

2 – CONCOURS INTERNE

Le sujet portait sur la demande d'un agent (monsieur Pierre CAILLOUX) secrétaire administratif au ministère X, qui envisageait poursuivre une formation en création d'entreprise dans la restauration. Il voulait savoir si c'était bien le Compte Personnel de Formation (CPF) qu'il fallait mobiliser, et souhaitait obtenir plusieurs renseignements à ce sujet : la procédure, l'utilisation des droits acquis dans le secteur privé, l'éligibilité de sa demande. En qualité d'adjoint administratif au bureau des personnels de ce même ministère, vous devez préparer un courrier de réponse à monsieur CAILLOUX, à la signature de son supérieur hiérarchique.

Le jury note que les règles administratives de rédaction d'un courrier ne sont pas connues de tous les personnels présentant le concours en interne, la distinction entre le courrier purement administratif et le courrier en la forme personnelle étant visiblement peu connue. M. CAILLOUX étant un agent du ministère, la forme administrative était requise : pas de formule d'appel ni de politesse. Le non-respect de cette forme administrative a fait perdre 1 point aux candidats. En tout, 6 points étaient consacrés à la présentation générale (timbre, objet, référence, date et lieu, destinataire, forme, orthographe et syntaxe).

Quelques candidats ont soit mis un nom (le leur ou un nom inventé) ou un lieu qui n'était ni celui où ils ont passé l'épreuve (Rennes), ni Paris (Ministère) et ont rompu l'anonymat de leur copie. De ce fait, leur devoir n'a pas été noté et ils ont été éliminés.

Le jury rappelle aux candidats qu'ils doivent être particulièrement attentifs à ne jamais écrire aucun nom, aucune adresse ou aucune autre mention qui serait susceptible de donner une indication sur leur identité, leur centre d'examen ou leur administration d'origine.

L'orthographe, la grammaire et la syntaxe sont généralement soignées et de bonne facture. En revanche, la construction du courrier (structure, articulation des paragraphes) est moyennement réussie. Il était notamment attendue une introduction, rappelant la demande de M. CAILLOUX, et une définition succincte du CPF.

Le jury attendait ensuite que le candidat détaille les conditions pour pouvoir mobiliser un CPF ainsi que les étapes de la procédure (réponse à la question 1 de M. CAILLOUX : 6 points).



Sur sa 2eme question (peut-il bénéficier des droits acquis dans le privé, et comment procéder ?), le jury attendait des éléments sur la portabilité des droits entre les secteurs public et privé, la conversion des droits et la procédure via le portail mon compte formation (3 points).

Enfin, nous attendions, pour la question sur l'éligibilité de la demande de M. CAILLOUX, que le candidat fasse état de l'accord hiérarchique obligatoire et du refus possible qui, dans ce cas, devra être motivé (5 points).

En conclusion, le jury constate que de trop nombreuses copies ne sont pas très bien rédigées (problème de syntaxe, pas de transition...). En revanche, le jury n'a pas relevé beaucoup de fautes d'orthographe, ce qui est très appréciable.

PHASE D'ADMISSION :

Les membres du jury soulignent la nécessité pour les futurs candidats de prendre le temps de lire très attentivement les sujets proposés et le dossier documentaire qui l'accompagne avant de se lancer dans l'exécution des exercices de bureautique qui, cette année, prenaient la forme d'un bordereau à mettre en forme et d'un exercice sur tableur (et non plus un travail de classement papier).

Les mises en situations concrètes proposées lors des épreuves orales étaient variées et majoritairement en rapport avec l'ensemble des différentes structures du ministère de l'Éducation nationale (universités, rectorats, EPLE...) et du ministère de la justice.

L'épreuve d'admission reste déterminante dans la sélection définitive des candidats qui doivent savoir valoriser leurs compétences, démontrer leur motivation et surtout faire preuve de curiosité et d'adaptabilité.

Le jury rappelle qu'une préparation sérieuse et un entraînement suffisant restent les clés de la réussite à cette épreuve d'admission.

1 – CONCOURS EXTERNE

45 candidats ont été déclarés admissibles et ont été convoqués à l'épreuve d'admission.

44 candidats se sont présentés à l'épreuve d'admission : 41 femmes (93%) et 3 hommes (7%).

17 candidats ont été admis en liste principale et 10 en liste complémentaire.

Les notes des candidats ayant participé à l'épreuve d'admission s'échelonnent de 5 à 19,25/20.

La partie informatique a été bien réussie par les candidats au concours externe. Bien que plus complexe que les années précédentes, elle a permis d'être plus sélective et de se rendre compte des connaissances des candidats ou à défaut de leur capacité à s'adapter, chercher et trouver des solutions pour faire au mieux.

La réussite de l'épreuve de mise en situation est variable selon le sujet traité.

Cette épreuve permet aux membres du jury d'évaluer les capacités relationnelles et comportementales des candidats et de vérifier leur capacité à s'exprimer.

Les membres du jury ont constaté un manque de préparation de quelques candidats qui, parfois, pour certains, semblaient être déstabilisés par les mises en situation proposées. Toutefois, la réactivité, le sens de l'initiative et le pragmatisme permettent de franchir cette étape sans difficultés.

Concernant l'échange avec le jury, certains candidats n'avaient pas préparé de présentation individuelle. Il est donc difficile pour le jury dans ces conditions de détecter une vraie curiosité ou une motivation réelle.



Le jury déplore le manque de curiosité de la majorité des candidats sur l'environnement professionnel futur, sur les postes proposés, sur la nature même de l'épreuve parfois. Les quelques candidats ayant fait l'effort de se renseigner ont malheureusement limité leurs recherches au seul ministère de l'éducation Nationale, montrant ainsi une méconnaissance notable du ministère de la Justice.

Le jury précise que la majorité des candidats ne connaît pas les missions qui pourraient leur être confiées en cas de réussite au concours, les limitant à du relationnel et du contact avec les usagers. Il est regrettable que beaucoup trop de réponses « toutes faites » soient apportées par les candidats et n'apportent pas de profondeur à leur propos, par exemple : « les missions d'un adjoint administratif, ce sont des tâches administratives ».

Il est indispensable que les candidats s'interrogent en amont sur les structures dans lesquelles ils peuvent exercer ainsi que sur les postes qu'ils sont susceptibles d'occuper en tant qu'adjoint administratif afin de mettre en relation les attendus et les compétences professionnelles. Une prise de contact avec un établissement ou un service peut être un véritable atout pour les candidats du concours externe qui marque ainsi son intérêt pour son futur employeur.

2 – CONCOURS INTERNE

33 candidats ont été déclarés admissibles et ont été convoqués à l'épreuve d'admission.

Tous se sont présentés à l'épreuve d'admission : 32 femmes et 1 homme.

13 candidats ont été admis en liste principale et 9 en liste complémentaire.

Les notes des candidats à l'épreuve d'admission s'échelonnent de 5 (note éliminatoire) à 19.75/20.

L'épreuve d'admission s'avère sélective et peut faire véritablement la différence.

Plusieurs prestations ont été sanctionnées par des notes faibles et sont expliquées par des candidats non préparés au concours ou par des comportements inadaptés.

La partie informatique a été très diversement réussie par les candidats qui ont été déconcertés car peu préparés. Les difficultés suivantes sont notées par le jury :

- sur le traitement de texte : certains candidats n'ont apparemment pas compris ce qui était demandé, et n'avaient pas connaissance de ce qu'est un bordereau d'accompagnement de pièces.
- Sur le tableur : certains candidats n'ont rien fait ou quasiment rien fait de ce qui était demandé (tris, calculs, mis en forme...).

Il est important de noter qu'une candidate n'a réalisé aucune tâche dans cette épreuve en deux sous-parties. Le jury rappelle l'importance de s'exercer aux outils bureautiques. En effet, il est impératif de les maîtriser pour exercer des fonctions d'adjoint administratif.

La réussite de l'épreuve de mise en situation est variable selon le sujet traité mais aussi selon l'expérience professionnelle détenue par le candidat. Comme pour le concours externe, cette épreuve permet aux membres du jury de cerner le savoir être du candidat et de vérifier leur capacité à s'exprimer. Les consignes ont été globalement bien comprises et respectées par les candidats notamment pour l'utilisation de la fiche de retranscription fournie avec le sujet. Les membres du jury ont valorisé les candidats qui ont su se mettre en situation professionnelle tant en terme de positionnement adéquat, d'aisance à l'oral, que de réactivité, d'écoute de la demande et des réponses apportées.

Les échanges avec le jury sont inégaux compte tenu du niveau hétérogène des candidats. Tout comme pour le concours externe, certains n'avaient pas préparé de présentation individuelle ni leur motivation à passer le concours. De très bonnes prestations sont à souligner et sont le fruit d'une bonne préparation des candidats. Les candidats qui se sont démarqués ont répondu



avec bon sens aux questions et aux mises en situation. Ils ont su convaincre de leur capacité à pleinement assumer les fonctions d'adjoint administratif.

EN CONCLUSION :

Le jury rappelle que le concours d'adjoint administratif, compte-tenu du niveau de qualification requis peu élevé mais du nombre de candidats très important par ailleurs, se révèle très concurrentiel. Il nécessite donc une préparation adaptée, sérieuse.

Les futurs candidats pourront s'appuyer sur les conseils prodigués dans ce rapport, pour bien se préparer aux épreuves afin de maximiser leurs chances de réussite.

Le jury espère que la lecture de ce rapport leur apportera des pistes de réflexion utiles.

Abdelwahed MALIKI
IUT de Rennes
Responsable Administratif et Financier
Président du jury